

## Conseil Municipal du 5 avril 2022

### Extrait du registre des délibérations

D – 5-1 /2022

Métropole  
Européenne de  
Lille

-

Schéma Directeur  
des Infrastructures  
de transport  
(SDIT)

L'an Deux mille Vingt-deux, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente Mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ;

Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN.

Ont donné procuration :

Louis-Marie HARDY à Jean-Pierre EURIN

Serge GOSTIJANOVIC à Elisabeth MASSE

Julie HENNEBELLE à Michel HUYLEBROECK

Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL

Isabelle COLNENNE à Esteban GARCIA

Hervé LESIEUX à Claude WASILKOWSKI

Déborah ANDRE à Guillaume MONCEAUX

Cyprien RICHER à Charlotte BERTHELOT

Était Absente :

Delphine MIZTAL,

Secrétaire de séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Madame le Maire et Joséphine FARINEAUX :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.103-2 et suivants ;

Vu le Code l'Environnement, notamment les articles L.120-1 et L.121-1-A ;

Vu la délibération n°19 C 0312 du Conseil Métropolitain du 28 juin 2019 adoptant le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) à l'horizon 2035 ;

Vu la délibération n° 2/3 du 27 mars 2019 relative à l'avis de la commune de Saint-André-Lez-Lille sur le projet de SDIT ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 13 décembre 2019 relative à une démarche d'élaboration d'une vision pour le développement des Bords de Deûle d'ici à 2040 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 relative à l'avis du Conseil Municipal sur la stratégie métropolitaine pour les Bords de Deûle d'ici à 2040 ;

Vu la délibération n°21 C 0596 du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 relative aux modalités de concertation préalable sur le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve d'Ascq et Marcq-en-Baroeul (Liaison H du SDIT) ;

Vu la délibération n°21 C 0597 du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 relative aux modalités de concertation préalable sur le projet de ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne ;

Vu l'avis de la Commission « Cadre de vie », qui s'est réunie le 24 mars 2022.

Considérant qu'à l'issue d'une concertation, par délibération n°19 C 0312, le 28 juin 2019, le Conseil Métropolitain a adopté une stratégie métropolitaine en terme de transports collectifs à l'horizon 2035 sous la forme d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Transports ;

Considérant que dans le cadre du SDIT, du 21 février 2022 au mardi 5 avril 2022, la MEL organise une concertation préalable pour recueillir l'avis des Métropolitains sur quatre projets de nouvelles lignes de transport dont la mise en service échelonnée interviendrait de mi-2028 à 2030 :

- le tramway du pôle de Lille et de sa couronne,
- le tramway sur le pôle de Roubaix-Tourcoing,
- la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve-d'Ascq et Lille,
  
- la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Villeneuve-d'Ascq et Marcq-en-Barœul ;

Considérant que, parallèlement à l'organisation de réunions publiques et d'ateliers d'échanges (sur inscription sur le lien suivant : <https://participation.lillemetropole.fr>), les Métropolitains sont ainsi invités à faire part de leurs observations sur les registres mis à disposition dans les communes concernées, à la MEL ainsi que sur le site internet de la MEL ;

Considérant que la Métropole Européenne de Lille sollicite également l'avis des communes concernées sur le dossier soumis à la concertation (comprenant des variantes pour certains tracés) ;

Considérant que les Villes de La Madeleine, Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille et Wambrechies souhaitent apporter une contribution commune à cette concertation pour les projets de transport sur leur territoire, à savoir le tramway du pôle de Lille et de sa couronne (axe Nord et secteurs Lille centre et gare) et la ligne de BHNS Villeneuve-d'Ascq - Marcq-en-Barœul ;

Considérant l'axe Nord du projet de tramway du pôle de Lille et de sa couronne qui desservira avec une fréquence de 6 minutes en pointe les communes de Saint-André-lez-Lille, Marquette-lez-Lille à l'Hôtel de Ville de Wambrechies suivant le tracé de référence (5 km – 9 stations), ainsi que ses variantes :

- terminus - avenue du Maréchal Foch, au lieu du centre-ville ;
- par l'avenue Saint Pierre, et terminus au Parc d'activités du Chat, à Wambrechies ;
- par la rue du Général Leclerc à Saint-André-lez-Lille et Marquette-lez-Lille, et la rue d'Ypres à Wambrechies (tracé reprenant une majeure partie de l'itinéraire actuel de la ligne de bus Liane 1 et 90), avec un terminus à l'ancienne gare de Wambrechies ;
- et la création d'un nouveau pont sur la Deûle dédié au tramway aux piétons et aux cyclistes à proximité du franchissement actuel de la ligne LGV (ce qui réduirait le trajet vers les gares de 3 minutes, mais sans desservir le parc de l'Europe et le Nord de l'Esplanade de Lille) ;

Considérant qu'une branche du projet de tramway du pôle de Lille et de sa couronne (Lille Centre et gares : 9,2 km – 17 stations) desservira les secteurs Lille gares de Pont Royal à la gare Lille Europe (3 km – 6 stations) avec une fréquence de 6 minutes en pointe et irriguera les communes de Saint-André-lez-Lille, La Madeleine et Lille, jusqu'à la gare Lille Europe, voire en variante jusqu'au pôle administratif, culturel et évènementiel du Grand Palais (permettant une interconnexion du terminus avec la future ligne BHNS Lille-Villeneuve d'Ascq) ;

Considérant le projet de Bus à Haut Niveau de Service « Villeneuve d'Ascq - Marcq-en-Barœul » (11,1 km – 22 stations du stade Pierre Mauroy à l'arrêt « Carnot » à Saint-André-lez-Lille) avec une fréquence toutes les 10 minutes, en particulier sur le secteur Marcq-en-Barœul – Saint-André-lez-Lille devant desservir les communes de Marcq-en-Barœul, La Madeleine, Saint-André-lez-Lille via l'avenue Clémenceau et la rue Gustave Scrive, avec une interconnexion au tramway du Grand Boulevard (Clémenceau Hippodrome) et à la future ligne de tramway à Saint-André ;

Considérant que ces nouvelles lignes structurantes sont nécessaires pour compléter et renforcer la qualité du maillage en transports en commun existant sur la couronne Nord, et pour répondre aux besoins de déplacements générés par la dynamique démographique et économique de celle-ci ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur le projet de ligne de tramway de Lille et sa couronne :
- pour son axe Nord, il convient de privilégier son tracé de référence permettant une meilleure desserte des secteurs en fort développement urbain des Bords de Deûle, des centres-villes de Saint-André-lez-Lille et Marquette, jusqu'au centre de Wambrechies, en cohérence avec la stratégie métropolitaine des Bords de Deûle à l'horizon 2040, tout en favorisant une intermodalité (connexion avec le TER en gare de Saint-André et correspondance à l'arrêt Carnot avec la future ligne de BHNS Villeneuve d'Ascq – Marcq-en-Baroeul).
- pour le secteur Lille gares, la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway connectée directement au pôle multimodal des gares Lille Flandres et Europe (TGV, TER, lignes de Métro, Mongy, bus) participera pleinement au projet de pacification des boulevards Pierre de Coubertin et Robert Schuman, en lien avec l'aménagement des espaces du Grand Euralille (d'Euralille à la Deûle), en frange des villes de Lille, La Madeleine, Saint-André-lez-Lille et Lambersart (nouveau Palais de Justice de Lille, sites du Tir à l'Arc et du SILILAM à La Madeleine, Cœur de Deûle,...).
- Emet un avis favorable sur le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service Villeneuve d'Ascq – Marcq-en-Baroeul qui accompagnera les projets de renouvellement urbain (quartier Saint Charles à La Madeleine, site Rhodia à Saint-André-lez-Lille..), et participera à la mise en œuvre du boulevard urbain multimodal de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO partie Nord), avec la création du Pont sur la Deûle entre la rue Gustave Scrive à La Madeleine et la rue Sadi Carnot à Saint-André et le réaménagement de la rue Sadi Carnot (opérations par ailleurs inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissements voirie de la MEL), dans la continuité du tronçon réalisé en 2013 depuis le rond-point de la rue Nationale à Marcq-en-Baroeul, avenue Pierre Mauroy et rue Gustave Scrive jusqu'à la rue du Président Georges Pompidou à La Madeleine. La connexion de la rue Sadi Carnot à Saint-André-lez-Lille avec la rue Pompidou à La Madeleine devra nécessairement s'accompagner de mesures concrètes de nature à dissuader un trafic automobile de transit qui emprunterait La Madeleine pour rejoindre la centralité lilloise.

- Rappelle par ailleurs l'intérêt d'une appropriation de la Deûle et de ses abords comme un mode alternatif à la route, pour les déplacements doux, mais aussi pour des déplacements collectifs (développement de navettes fluviales).

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ  
24 VOIX POUR  
8 VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,



Elisabeth MASSE